

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 24/07/2026 - B2026/046082 - 2020 B 06880 - 890 088 834 - 69 NETTOYAGE

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 69 NETTOYAGE

Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice clos le
31/12/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	132 926
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232 132 926
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	105 637
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243		244	
	Rémunérations du personnel*				250	17 188
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	3 582
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262	
			260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264 126 407

I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)				300	
		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)

				310	6 519
--	--	--	--	-----	-------

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2

312

6 519

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))		249		
Déductions	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44 series)	986			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981			
	ZRD (44 terdecies)	127			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992			
	Credit report en amont du déficit	346			
Dont divers	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647			
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		990		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					
			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	6 519
				354	

AFINEX
Management
RCS Lyon 887642266
19, rue CURIE 69003 Lyon

S.A.S.U. 69 NETTOYAGE
890088834 RCS-LYON
83 rue ALEXANDRE BOUTIN
69100 VILLEURBANNE.

ANNEXE

Aux comptes annuels présentés en Euros
Période du 01-01-2024 au 31-12-2024.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a duré douze mois.

Le total du bilan de l'exercice est de 97 529 euros.

Le résultat net comptable est de 6 519 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31/12/2024.

1 – REGLE ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissement de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles quand elles existent sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

-Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Néant.

3 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Néant.

4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Néant.

69 NETTOYAGE
83, rue Alexandre Boutin
69100 VILLEURBANNE
Mail : mdelillouch@hotmail.com
RES LYON 890 088 834

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2022

Désignation de l'entreprise : 69 NETTOYAGE

Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406						
	Autres	410	1 380	412		414		416		1 380				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426						
	Constructions	430		432		434		436						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446						
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456						
	Matériel de transport	460		462	8 850	464		466	8 850					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476						
	Immobilisations financières	480		482		484		486						
TOTAL		490	1 380	492	8 850	494		496	10 230					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Fonds commercial		495		497		498		499						
Autres immobilisations incorporelles		500	1 380	502		504		506		1 380				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520		522		524		526						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546						
	Matériel de transport	550		552		554		556						
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566						
	TOTAL	570	1 380	572		574		576	1 380					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme								
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧						
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589						
Plus-values taxables à 19% (1)					579	Régularisations					590	583	594	595

AFINEX

Management

RCS Lyon 887 17256

9, rue CURIE 69006 Lyon

Désignation de l'entreprise : 69 NETTOYAGE

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	572
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice 982 ter
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984 572
Déficits de l'exercice		860
Total des déficits restant à reporter		870 572

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398

AFINEA
380
Management
RCS Lyon 887617256
19, rue CURIE 69006 Lyon

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE

Assemblée ordinaire du 21 août 2025.

Madame, monsieur,

Je vous ai réuni en assemblée générale ordinaire, pour vous rendre compte de l'activité de notre société afin de soumettre à votre approbation le bilan, le compte de résultats et les annexes, pour l'exercice ouvert le 01/01/2024 et clos le 31/12/2024

Nous commencerons tout d'abord par examiner :

- L'activité,
- Le personnel,
- L'évènement important survenu depuis le début de l'exercice,
- Les perspectives,
- Le commentaire sur les comptes de la société,
- Les résolutions proposées.

ACTIVITE

Le chiffre d'affaires a été de 132 926 euros.

Le résultat net de 6 519 euros.

LE PERSONNEL

L'activité a été réalisée en partie à avec les auto-entrepreneurs et l'exploitant actionnaire unique.

Le président s'est occupé de toutes les opérations à caractère administratif.

EVENEMENT MAJEUR

IL n'y a pas eu de fait majeur.

PERSPECTIVE

J'espère faire croître le niveau de l'activité dans l'avenir.

En conclusion,

Je vais vous donner lecture des résolutions qui seront soumis à votre vote.

J'espère qu'elles auront votre approbation et que vous voudrez bien donner quitus à votre président de sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Veuillez agréer, mes considérations les meilleures.

Fait à VILLEURBANNE le 21/08/2025

Le Président.

69 NETTOYAGE
83, rue Alexandre Bontin
69100 VILLEURBANNE
Mail : mdlillouch@hotmail.com
RCS LYON 890 085 834

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT

Sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juin 1966.

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions légales, je vous signale que les conventions visées audit article et conclues ou renouvelées au cours de l'exercice écoulé ont été les suivantes :

Exécution de mon mandat social de président.

Je suis président et actionnaire à hauteur de 70% dans le capital social.

Garantie des prêts et découverts ou concours bancaires : Néant

Caution solidaire : Néant

Crédit-bail mobilier : Néant

Le Président.

69 NETTOYAGE
83, rue Alexandre Boutin
69100 VILLEURBANNE
Mail : mdlillouch@hotmail.com
RCS LYON 890 085 834

TEXTE DE RESOLUTION

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de ratifier le mode de convocation de la présente assemblée.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du président, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2024, tel qu'ils lui ont été présenté et donne au président quitus de sa gestion.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire sur proposition du président décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 comme suit :

Détermination et paiement de l'impôt sur les sociétés,

Le reste dans le compte : report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président, sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approuve les conventions qui y sont énoncées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé, un procès- verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire unique présent ou représenté.

Fait à VILLEURBANNE

Le 21/08/2025

Le Président

LILLOUCH Mohand Laïd

L'Actionnaire unique

LILLOUCH Mohand Laïd

69 NETTOYAGE

83, rue Alexandre Boutin

69100 VILLEURBANNE

Mail : mdlillouch@hotmail.com

RCS LYON 890 088 894

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

De l'actionnaire du 21/08/2025.

L'an deux mille vingt-cinq et le-vingt-un août à 15 heures.

L'actionnaire unique de la SASU 69 NETTOYAGE, société au capital de 500 euros s'est réunie en assemblée ordinaire sur convocation du Président au siège social 83 rue ALEXANDRE BOUTIN 69100 VILLEURBANNE.

Est présent :

Mr. LILLOUCH Mohand Laïd propriétaire de 25 actions

TOTAL : 25 actions.

L'actionnaire unique représentant la totalité du capital social est présent.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur LILLOUCH Mohand Laïd

Monsieur le président, donne lecture de l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président
- Approbation des conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.
- Examen et approbation des comptes et bilan de l'exercice 2024
Clos le 31 12 2024
- Quitus au Président
- Questions diverses

Il dépose en suite sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la société
- Le projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée
- le rapport de gestion de l'exercice concerné de la société.

Le président déclare que ces mêmes pièces ont été mises à disposition de l'actionnaire unique depuis plus de quinze jours avant la date de l'assemblée et qu'il a eu la possibilité de poser pendant le même délai, toutes questions à la présidence, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

69 NETTOYAGE

83, rue Alexandre Boutin
69100 VILLEURBANNE
Mail : mdlillouch@hotmail.com
RCS LYON 890 088 834